

**BULLETIN D'ADHESION saison 2024-2025**

**ASSURANCES :**

L'Association des Amis de Sainte Gemme Moronval est assurée auprès de la MAIF, au titre de la responsabilité civile et ne fait partie d'aucune fédération afin de limiter le montant de la cotisation annuelle. De ce fait, il vous appartient de vérifier votre contrat d'assurance pour les accidents corporels qui pourraient se produire durant les séances.

**COTISATION :**

Le montant est fixé par l'Assemblée Générale Annuelle qui se tient en octobre de chaque année. Elle donne accès à toutes les sections. La cotisation ne pourra être restituée, en totalité ou partiellement, en cas de non fréquentation en cours d'année. Les statuts de l'Association sont à votre disposition à la Mairie ou auprès de la Présidente, Mme Sabine MERKEL.

**SECTIONS DE L'ASSOCIATION**

- |                                   |                                      |
|-----------------------------------|--------------------------------------|
| ☺ <b>MARCHES ET DECOUVERTES :</b> | M Francis MASSON<br>M Patrick MONDON |
| ☺ <b>DETENTE :</b>                | Mme Sabine MERKEL                    |
| ☺ <b>LOISIRS CREATIFS :</b>       | Mme Christiane BONHOMME              |
| ☺ <b>HISTOIRE et GENEALOGIE</b>   | M François FOUGEROL                  |
| ☺ <b>SYLVICULTURE</b>             | M Jean-Pierre MANDELMAN              |



Merci de compléter ce bon et de le remettre soit à un responsable de section, soit à la Présidente de l'Association, soit à la Mairie, accompagné du versement de la cotisation annuelle. Adhésion valable du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025.

NOM et PRENOM :

Adresse :

.....Tél. :

Date de naissance : ...../...../.....

Adresse mail :

Afin de limiter les impressions, dispendieuses et inutiles, merci de noter une adresse mail à laquelle nous transmettrons toutes les informations relatives à l'AASGM.

Cette adresse, comme tous les renseignements indiqués, ne sera pas dévoilée à une tierce personne sans votre autorisation ; à tout moment, vous pouvez obtenir sa suppression de nos fichiers.

**COTISATION :**

**Membre actif de + 16 ans :**

**16,00 €**

**Membre actif de + 16 ans, tarif réduit :**

**12,00 €** (apprentis, chômeurs, retraités de + de 60ans)

Avant de régler, veuillez prendre connaissance des conditions relatives à l'assurance de l'Association et des conditions liées au versement de votre cotisation. Merci d'indiquer votre acceptation en écrivant la mention « **Lu et approuvé** », la date et votre signature.

Montant du règlement : .....

Date : .../.../....

Par chèque.